

Servitudes d'Utilité Publique (hors catégories 11, 13 et 15, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

PRÉFET DE LA DRÔME Direction Départementale des Territoires. Service Aménagement du Territoire et Risques. Pôle Aménagement. Plan édité le: 11-06-2021. Echelle: 1:11000

- Légende Servitudes opposables sur le territoire communal. T1: Servitudes relatives aux chemins de fer. T5: Servitudes aéronautiques de dégivrage (aérodrômes civils et militaires). T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage - zone de protection. T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage - zone de garde. A5: Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement. H: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. PT3: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

